

## Maximums du Compte gestion-santé et du Compte mieux-être pour 2025

La nouvelle année arrive à grands pas. N'oubliez pas qu'avant le 1<sup>er</sup> janvier, vous devez revoir et mettre à jour les montants maximaux du Compte gestion-santé (CGS) et du Compte mieux-être (CME) des membres de votre personnel pour l'année prochaine. Pour ce faire, vous pouvez utiliser les formulaires *Modifier le maximum du CGS* et *Modifier le maximum du CME* accessibles dans le menu de gauche du portail [mes-avantages.ca](https://mes-avantages.ca). Si vous n'entrez pas de nouveaux maximums pour l'année prochaine, les membres de votre personnel conserveront simplement leurs maximums annuels actuels.



Primes et relevés  
Outils et rapports

PERSONNES EMPLOYÉES

Renseignements sur la personne employée

Modifications de la protection de la personne employée

Historique des demandes de modification

Ajouter une nouvelle personne employée

Modifier la rémunération du personnel

Modifier le maximum du CGS

Modifier le maximum du CME

Inscription en ligne

INVITATION À

### Modifier le maximum du CGS

COMPTE GESTION-SANTÉ (CGS)

Veillez mettre à jour le maximum du CGS pour chaque employé si nécessaire.

LES LIGNES DIRECTRICES DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA EXIGENT QUE DES PLAFONDS SOIENT FIXÉS AVANT LE DÉBUT DE CHAQUE ANNÉE CIVILE. DANS CERTAINS CAS, TELS QUE LES ÉVÉNEMENTS DE LA VIE ET LES CHANGEMENTS DE CATÉGORIE D'EMPLOI, LES PLAFONDS PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS À TOUT MOMENT DE L'ANNÉE. NOUS VOUS RECOMMANDONS DE VOUS ADRESSER À VOTRE CONSEILLÈRE OU CONSEILLER AVANT D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU PLAFOND D'UNE PERSONNE EMPLOYÉE AU COURS DE L'ANNÉE.

Rechercher à partir du nom ANNÉE

NOM	NUMÉRO DE CERTIFICAT	DATE ULTÉRIEURE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	MAXIMUM ACTUEL	NOUVEAU MAXIMUM
B...	4953205442		2000,00	0,00
...	4953200940		4000,00	0,00
RICHARD, RICHARD	4953209357		4000,00	0,00

« Précédentes 1 Suivante »

SAUVEGARDER LES MODI